

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du jeudi 10 avril 2025

Date de la convocation: 04/04/2025

**Membres en
exercice : 16**

**Présents :
12**

**Votants:
11**

Le dix avril deux mille vingt-cinq à 20h00, le Conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Mairie, dans la Salle du Conseil municipal, sous la présidence de Marc VENZAL, Maire.

Présents : Marc VENZAL, Claude PAGES, Isabelle REDON, Laurent SEGOND, Josiane GINESTET, Jean-Charles ROGGERO, Jean-Luc GILLET, Valérie TEULET, Eléonore CARRIERE, Dominique BARBUTO, Sophie FRERE, Delphine DESHAIES-GALINIE

Représentés: Céline CARCENAC représentée par Isabelle REDON, Amélie BLACQUIERES représentée par Jean-Charles ROGGERO, Anne MAZARS représentée par Josiane GINESTET, Martyn LAFON représenté par Delphine DESHAIES-GALINIE

Excusés:

Absents:

Secrétaire de séance : Dominique BARBUTO

Secrétaire de mairie : Sylvie PALAFFRE

Objet: COMPTE ADMINISTRATIF 2024 - DEL_2025_008

Madame Josiane GINESTET, Rapporteur :

Je soumetts à votre approbation le compte administratif pour l'exercice 2024.

	Résultats antérieurs	Réalisations 2024	TOTAL 2024
FONCTIONNEMENT			
DEPENSES		875 847,44 €	875 847,44 €
RECETTES	441 035,08 €	1 106 851,76 €	1 547 886,84 €
Solde	441 035,08 €	231 004,32 €	672 039,40 €

Date de transmission de l'acte: 14/04/2025
Date de réception de l'AR: 14/04/2025
081-218100741-DEL_2025_008-DE
A G E D I

INVESTISSEMENT			
DEPENSES		194 862,13 €	194 862,13 €
RECETTES	53 721,43 €	269 896,70 €	323 618,13 €
Solde	53 721,43 €	75 034,57 €	128 756,00 €

1- Section de fonctionnement

Dépenses : 875 847,44 €

Recettes : 1 547 886,84 € (dont 441 035,08 € de résultat de reporté)

soit un résultat de clôture de : 672 039,40 €

2- Section d'investissement

Dépenses : 194 862,13 €

Recettes : 323 618,13 € (dont 53 721,43 € d'excédent reporté)

soit un résultat de clôture de : 128 756,00 €

3- Restes à réaliser 2024 reportés sur l'exercice 2025

Dépenses :

Recettes : 6 826,00 €

Solde des restes à réaliser : 6 826,00 €

La présentation détaillée par chapitre du compte administratif est annexée à la présente délibération.

Monsieur Marc Venzal, Maire de la commune de Cunac conformément à la loi, quitte la séance.

Le Conseil municipal :

VU le code général des collectivités territoriales,

Après en avoir délibéré par 11 voix Pour et 4 Abstentions :

APPROUVE le compte administratif 2024.

APPROUVE l'ensemble des opérations du compte administratif 2024 du budget de la commune.

AUTORISE l'inscription au budget primitif 2025 des reports de crédits d'investissement, soit :

Dépenses :

Recettes : 6 826,00 €

DÉCLARE toutes les opérations de l'exercice 2024 définitives

Date de transmission de l'acte: 14/04/2025
Date de reception de l'AR: 14/04/2025
081-218100741-DEL_2025_008-DE
A G E D I

Fait et délibéré les jour, mois, an, susdits et ont signé les membres présents.
Pour copie conforme.

Le Maire,
Marc VENZAL

Certifié exécutoire

Reçu en Préfecture le 14/04/2025

Publié ou notifié le 15/04/2025

Le secrétaire de séance,
Dominique BARBUTO



Date de transmission de l'acte: 14/04/2025
Date de réception de l'AR: 14/04/2025
081-218100741-DEL_2025_008-DE
A G E D I

NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2024

L'article L 2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note répond à cette obligation pour la commune.

Le compte administratif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes réalisées sur l'année 2024. Il est en concordance avec le compte de gestion établi par le trésorier. Le compte administratif doit être voté par l'assemblée délibérante avant le 30 juin de l'année suivante à laquelle il se rapporte. Par cet acte, le maire, ordonnateur présente un bilan de l'année écoulée.

Le compte administratif a été voté le 10 avril 2025.

Les sections de fonctionnement et investissement structurent le budget de notre collectivité. La section de fonctionnement retrace la gestion courante de la commune (notamment le versement des salaires des agents de la commune) tandis que la section d'investissement inclut les dépenses et les recettes afférentes aux projets structurant de la commune.

I. La section de fonctionnement

Le budget de fonctionnement permet à notre collectivité d'assurer le quotidien.

La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux.

a) Les recettes réelles de fonctionnement

Les recettes réelles de fonctionnement perçues en 2024 s'élèvent à 1 101 093,82 euros.

Les recettes de fonctionnement correspondent aux sommes encaissées au titre des prestations fournies à la population comme la cantine, aux impôts locaux, aux dotations versées par l'Etat, aux revenus des immeubles ...

Les taux des impôts locaux votés en 2024 sont :

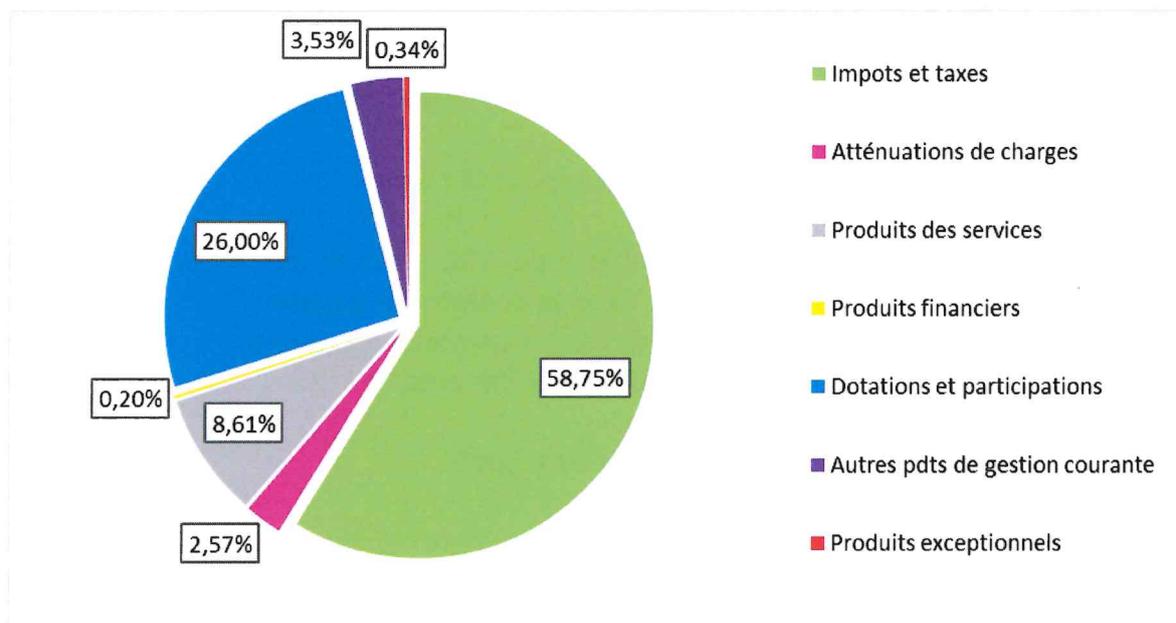
- Taxe foncière sur le bâti : 50,68 %
- Taxe foncière sur le non bâti : 88,36 %
- Taxe d'habitation sur les résidences secondaires : 10,04 %

Le produit perçu au titre de la fiscalité locale des ménages représente 51,32 % des recettes de 2024 de la commune soit 565 054 €.

Date de transmission de l'acte: 14/04/2025 Date de reception de l'AR: 14/04/2025 081-218100741-DEL_2025_008-DE A G E D I

L'Etat a versé 172 477 € de DGF, soit 15,66 % des recettes de la commune.

Voici leurs décompositions pour 2024 :



b) Les recettes d'ordre de fonctionnement

Les opérations d'ordre budgétaire se caractérisent par le fait qu'elles concernent toujours à la fois une opération de dépense budgétaire et une opération de recette budgétaire. Elles ne donnent lieu ni à encaissement ni à décaissement.

Les recettes d'ordre de fonctionnement sont notamment constituées des écritures de cessions ou bien de constatation des travaux en régie.

En 2024, ces recettes représentent les travaux en régie effectués pour la plantation d'arbres au city stade et à l'aire de jeux pour 4 057,34 €. Des dépenses d'ordre d'investissement ont été constatées pour la même somme.

c) Les dépenses réelles de fonctionnement

Les dépenses réelles de fonctionnement 2024 s'élèvent à 850 534,24 euros.

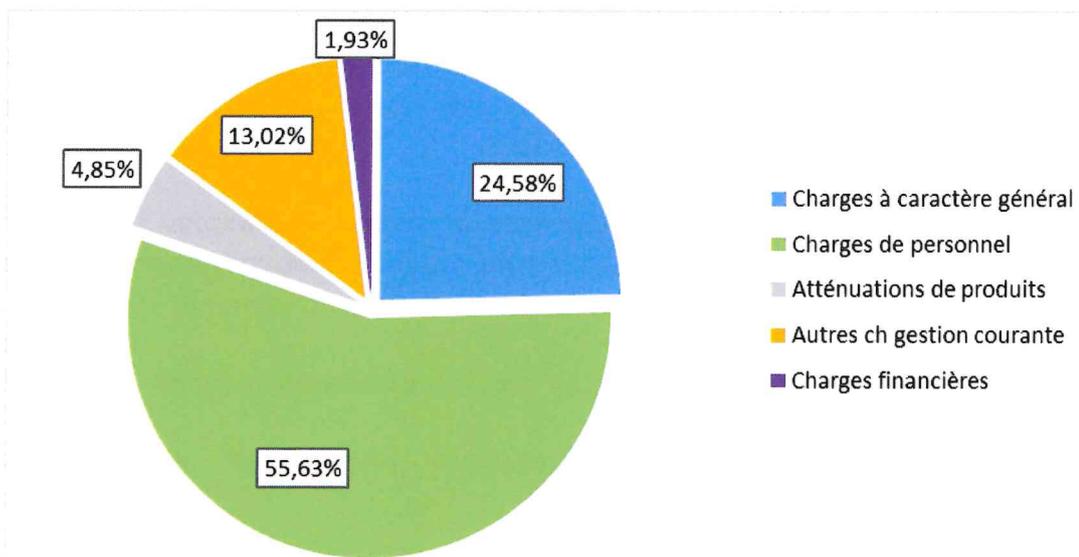
Les dépenses de fonctionnement sont constituées par les salaires du personnel municipal, l'entretien et la consommation des bâtiments communaux, les achats de matières premières et de fournitures, les prestations de services effectuées, les subventions versées aux associations et les intérêts des emprunts à payer.

En 2024, la commune a employé 11,72 ETP (équivalents temps plein). Leurs salaires représentent 55,63 % des dépenses de fonctionnement de la commune.

Date de transmission de l'acte: 14/04/2025
Date de réception de l'AR: 14/04/2025
081-218100741-DEL_2025_008-DE
A G E D I

Les subventions aux associations, inscrites au chapitre 65 « autres charges de gestion courante », ont été versées en 2024 pour un montant de 25 785 € soit 3,03 % des dépenses de fonctionnement.

Voici la décomposition des dépenses de fonctionnement pour 2024 :



d) les dépenses d'ordre de fonctionnement

Les opérations d'ordre budgétaire se caractérisent par le fait qu'elles concernent toujours à la fois une opération de dépense budgétaire et une opération de recette budgétaire. Elles ne donnent lieu ni à encaissement ni à décaissement. Elles sont constituées des écritures de dotation aux amortissements des biens et de cessions d'immobilisations.

En 2024, ces dépenses se sont élevées à 25 313,20 €. Des recettes d'ordre d'investissement ont été constatées pour la même somme.

e) Le résultat de fonctionnement

Le résultat de fonctionnement, pour l'exercice 2024 est de 231 004,32 €.

Le résultat de fonctionnement reporté était de 441 035,11 €.

Le résultat de fonctionnement cumulé est donc de 672 039,40 €.

II. La section d'investissement

Le budget d'investissement prépare l'avenir. Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement est liée aux projets de la commune à moyen ou long terme. Elle concerne des actions, dépenses ou recettes, à caractère exceptionnel.

Le budget d'investissement de la commune regroupe :

Date de transmission de l'acte: 14/04/2025
Date de réception de l'AR: 14/04/2025
081-218100741-DEL_2025_008-DE
A G E D I

- en dépenses : toutes les dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité. Il s'agit notamment des acquisitions de mobilier, de matériel, d'informatique, de véhicules, de biens immobiliers, d'études et de travaux soit sur des structures déjà existantes, soit sur des structures en cours de création.

- en recettes : les recettes dites patrimoniales telles que les recettes perçues en lien avec les permis de construire (Taxe d'aménagement), les subventions d'investissement perçues en lien avec les projets d'investissement retenus, le FCTVA (fonds de compensation de la TVA) et les emprunts nécessaires pour équilibrer le financement des opérations d'équipement.

Les restes à réaliser sont les dépenses et recettes engagées dans l'année et qui restent à payer ou percevoir. Ils seront inscrits obligatoirement dans le prochain budget primitif.

a) Les recettes réelles de la section d'investissement

Les recettes réelles d'investissement encaissées en 2024 s'élèvent à 244 583,50 euros.

La commune a perçu 155 368,71 € de subventions pour ses opérations d'équipement notamment pour financer les travaux du city stade à hauteur de 35 844,49 €, 31 551,88 € pour la rénovation énergétique des écoles et les travaux divers dans les salles de classe, 36 300 € pour la création d'un terrain multisports, 10 922 € pour l'aire de jeux, 6 975,29 € pour le cheminement doux, 1 317,05 € pour la plantation d'arbres et arbustes, 12 724 € pour divers travaux et équipements et le versement de l'attribution de compensation en investissement par la communauté d'agglomération de l'albigeois à hauteur de 17 075 €.

La CAF a participé à l'aménagement et l'équipement de l'ALSH à hauteur de 6 647 € avec une répartition de 2 659 € en subvention et 3 988 € en prêt sans intérêts.

L'arrivée d'un nouveau locataire a généré l'encaissement d'un chèque de caution de 482.92 €.

Elle a également encaissé 20 849,55 € de taxe d'aménagement et 39 476,32 € de FCTVA (fonds de compensation de la TVA versé par l'État) correspondant au montant de T.V.A récupéré sur les factures d'investissement de l'année 2023.

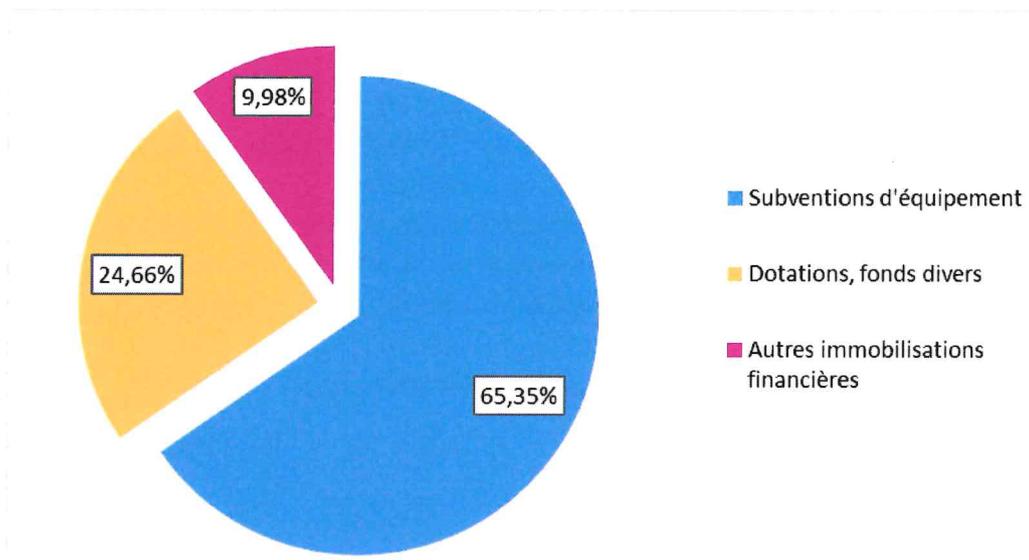
Enfin, 24 418 € proviennent du remboursement de dette récupérable voirie.

Date de transmission de l'acte: 14/04/2025

Date de réception de l'AR: 14/04/2025

081-218100741-DEL_2025_008-DE

A G E D I



En 2024, 6 826 € de recettes seront reportés en 2025 au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux 2024 pour divers travaux dans les classes de maternelles.

b) Les recettes d'ordre de la section d'investissement

Les opérations d'ordre budgétaire se caractérisent par le fait qu'elles concernent toujours à la fois une opération de dépense budgétaire et une opération de recette budgétaire. Elles ne donnent lieu ni à encaissement ni à décaissement.

Les opérations d'ordre relèvent de deux types, les opérations d'ordre de transfert entre sections (dotation aux amortissements des biens, écritures de cessions) ou opérations d'ordre patrimoniales (constatation achèvement de travaux, remboursements des avances effectuées sur les travaux).

En 2024, des recettes d'ordre de transfert entre sections ont été constatées pour un montant de 25 313,20 € correspondant aux amortissements et aux cessions des tables. Des dépenses d'ordre de fonctionnement ont été constatées pour la même somme.

c) Les dépenses réelles d'investissement s'élèvent en 2024 à 189 103,79 euros.

Les principales dépenses d'équipement 2024 ont été réalisées pour la rénovation énergétique des écoles (élémentaire : 37 812,77 € / maternelle : 19 961,67 €), l'achat de matériel informatique et de logiciels pour 3 421,40 €. 5 847,86 € ont été dépensé pour la pose de double vitrage et de film solaire sur les vitres de la cantine et du bâtiment de l'ALAE.

Des travaux de rénovation énergétique du logement du 6 place de l'Eglise ont été réalisés pour 12 525,62 €.

Date de transmission de l'acte: 14/04/2025
 Date de réception de l'AR: 14/04/2025
 081-218100741-DEL_2025_008-DE
 A G E D I

La création d'un cheminement doux reliant le de parking de la Mairie à la route des Avalats pour 12 510,97€.

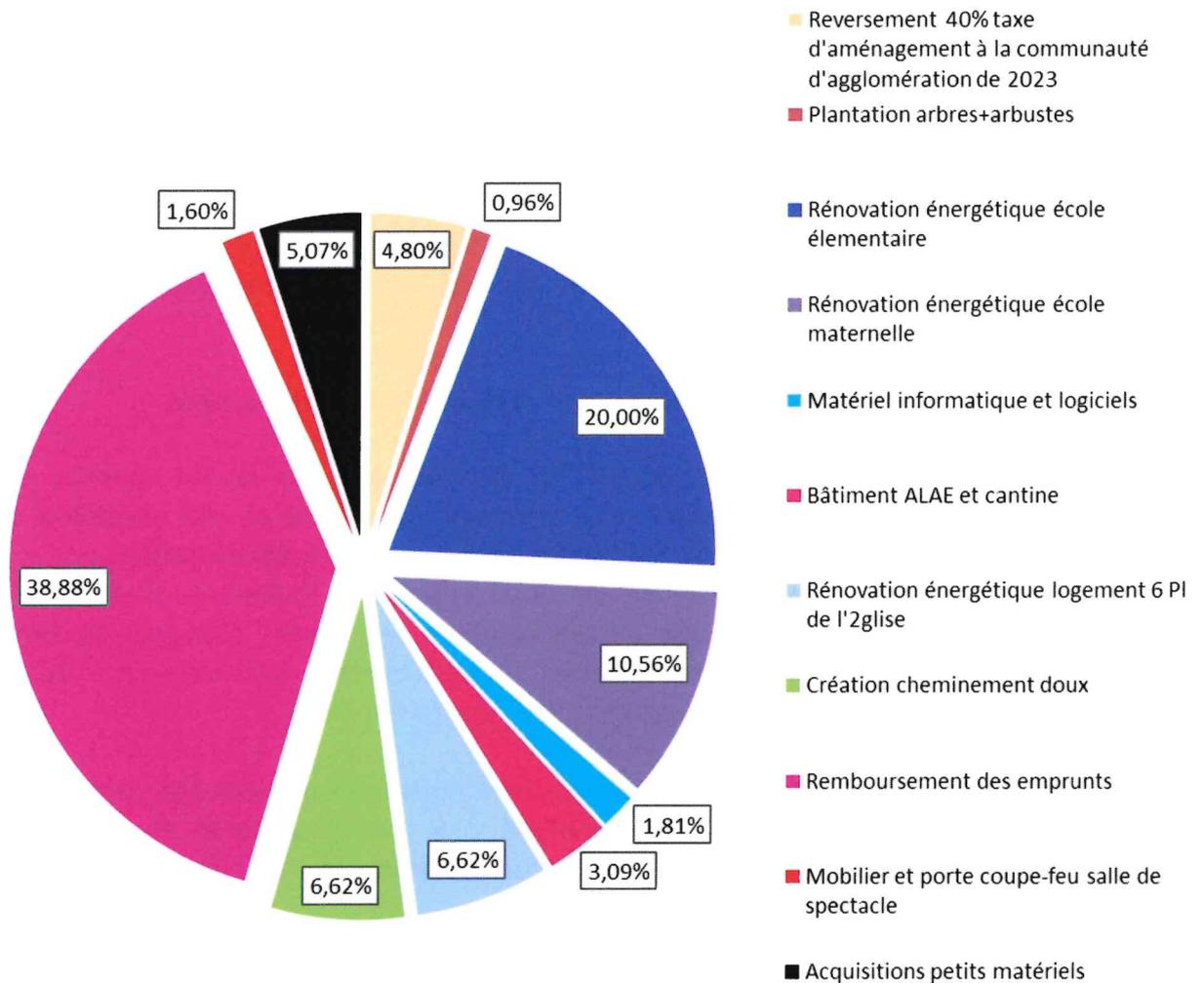
La plantation d'arbres et arbustes pour 1 823,52€.

L'achat de tables et de chaises ainsi que l'installation d'une porte coupe-feu ont été réalisés pour 3 027,36 € pour la salle de spectacle.

Enfin des acquisitions de petits matériels ont été effectués pour 9 578,64 €.

Il faut également noter le remboursement du capital des emprunts : 73 518,93 € et le reversement de 40 % du montant perçu en 2023 en taxe d'aménagement 9 075,05 €.

Voici la décomposition des dépenses d'investissement :



Date de transmission de l'acte: 14/04/2025
Date de réception de l'AR: 14/04/2025
081-218100741-DEL_2025_008-DE
A G E D I

d) Les dépenses d'ordre d'investissement

Les opérations d'ordre budgétaire se caractérisent par le fait qu'elles concernent toujours à la fois une opération de dépense budgétaire et une opération de recette budgétaire. Elles ne donnent lieu ni à encaissement ni à décaissement.

Les dépenses d'ordre d'investissement sont notamment constituées des écritures de cessions ou bien de constatation des travaux en régie.

En 2024, les travaux en régie effectués pour la plantation d'arbres au city stade et à l'aire de jeux pour un montant de 4 057,34 €. Des recettes d'ordre de fonctionnement ont été constatées pour la même somme.

d) Le résultat d'investissement

Le résultat d'investissement 2024 de la commune est bénéficiaire de 75 034,57 €.

Le résultat d'investissement reporté était de 53 721,43 €.

Le résultat d'investissement cumulé se comptabilise donc à 128 756 €.

Après comptabilisation du solde des restes à réaliser, la section d'investissement présente un excédent de financement de 135 582 €.

III. L'encours de la dette et sa structure

L'encours de la dette au 31 décembre 2024, s'élevaient à 654 543 € dont 47 843 € de dette récupérable remboursée par l'agglomération dans le cadre du transfert de compétence « voirie large ».

Il est positionné à 100% sur des emprunts présentant un risque faible ou nul au sens de la Charte de bonne conduite « GISSLER » (pas d'emprunts toxiques, pas d'indexation sur des devises étrangères ...).

72,65 % de l'encours total est à taux fixe classique.

Le taux moyen de l'encours est de 2,25% et la durée de vie résiduelle moyenne de l'encours est de 13 ans et 7 mois.

La répartition des prêteurs est la suivante :

Prêteur	CRD au 31-12	% CRD
Caisse des Dépôts	380 833,53 €	58,18 %
Caisse d'Epargne	77 217,37 €	11,80 %
Caisse française de financement	154 991,74 €	23,68 %
CAF	41 488,00 €	6,34 %
Ensemble des prêteurs	654 530,64 €	100,00 %

Date de transmission de l'acte: 14/04/2025

Date de réception de l'AR: 14/04/2025

081-218100741-DEL_2025_008-DE

A G E D I

IV. L'autofinancement

a) L'épargne brute

L'épargne brute représente la ressource récurrente dont dispose la commune pour rembourser le capital de sa dette (équilibre budgétaire) et autofinancer ses investissements. Elle est égale à la différence entre les recettes et les dépenses de fonctionnement.

En 2024 l'épargne brute est de 254 266,52 € et représente 23,09 % des recettes réelles de fonctionnement.

b) L'épargne nette

Après remboursement du capital de la dette, l'épargne disponible (épargne nette) pour le financement des investissements est de 205 617,45 €.

c) La capacité de désendettement

La capacité de désendettement est le rapport entre l'encours de la dette au 31/12/N et l'épargne brute de l'année N. Le seuil d'alerte se situe entre 10 et 12 ans.

Au 31 décembre 2024, la capacité de désendettement de la commune était de 2 ans et 5 mois Ce qui signifie que la commune pourrait rembourser sa dette en 2 ans et 5 mois si elle y consacrait la totalité de son autofinancement.

Date de transmission de l'acte: 14/04/2025 Date de reception de l'AR: 14/04/2025 081-218100741-DEL_2025_008-DE A G E D I

BORDEREAU DE TRANSMISSION DES DOCUMENTS BUDGÉTAIRES

A adresser en Préfecture ou en Sous-Préfecture (selon l'arrondissement)

A remplir par la collectivité en 1 exemplaire et à annexer aux documents transmis en format papier ou en dématérialisé

NOM DE LA COLLECTIVITÉ : CUNAC Observations éventuelles de la collectivité :

A CUNAC, le 14/04/2025
Signature et cachet
Le Maire
Marc VENZAL



NATURE DES DOCUMENTS	PRINCIPAL	CCAS	EAU	ASSAINISSEMENT	LOTISSEMENT	AUTRES BUDGETS ANNEXES : à préciser
Budget primitif Année 2025	X					
Délibération de vote du budget primitif	X					
Pages de signatures du budget primitif (pour les envois en dématérialisé)	X					
Compte administratif Année 2024	X					
Délibération d'approbation du compte primitif	X					
signatures du compte administratif (vois en dématérialisé)	X					
listes à réaliser	X					
Plan d'affectation des résultats						
compte de gestion (Etats II 1 et II 2)	X					
Plan d'approbation du compte de gestion	X					
présentation brève et synthétique à joindre au budget primitif et au compte primitif	X					

Date de transmission de l'acte: 14/04/2025
Date de réception de l'AR: 14/04/2025
081-218100741-DEL_2025_008-DE
A G E D I

V – ARRETE ET SIGNATURES	V
ARRETE ET SIGNATURES	A

Nombre de membres en exercice : 16

Nombre de membres présents : 12

Nombre de suffrages exprimés : 15

VOTES :

Pour : 11

Contre : 0

Abstentions : 4

Date de convocation : 04/04/2025

Présenté par le maire (1),

A La mairie de Cunac, le 10/04/2025



Le Maire
Marc VENZAL

Délibéré par l'assemblée le conseil municipal (2), réunie en session ordinaire

A La mairie de Cunac, le 10/04/2025

Les membres de l'assemblée délibérante le conseil municipal (2),(3),

Certifié exécutoire par le maire (1), compte tenu de la transmission en préfecture, le , et de la publication le

A , le



(1) Indiquer « la présidente » ou « le président ».

(2) Indiquer la nature de l'assemblée délibérante : du conseil régional de ..., de la Collectivité territoriale unique de ..., de la métropole de ..., du Conseil syndical de ...

(3) L'ajout des signataires est désormais facultatif.

Date de transmission de l'acte: 14/04/2025

Date de réception de l'AR: 14/04/2025

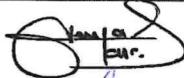
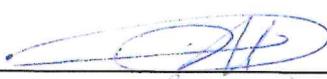
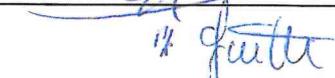
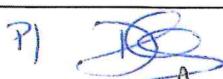
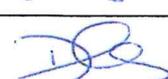
081-218100741-BF_2025_001-BF

A G E D I

FEUILLE D'EMARGEMENT

COMPTE ADMINISTRATIF 2024

Conseil municipal du 10 avril 2025 à Cunac

Marc VENZAL	
Claude PAGES	
Isabelle REDON	
Laurent SEGOND	
Josiane GINESTET	
Jean-Charles ROGGERO	
Jean-Luc GILLET	
Valérie TEULET	
Céline CARCENAC	
Eléonore CARRIERE	
Amélie BLACQUIERES	
Anne MAZARS	
Martyn LAFON	
Dominique BARBUTO	
Sophie FRÈRE	
Delphine DESHAIES-GALINIE	

Date de transmission de l'acte: 14/04/2025

Date de réception de l'AR: 14/04/2025

081-218100741-BF_2025_001-BF

AGEDI

BORDEREAU DE TRANSMISSION DES DOCUMENTS BUDGÉTAIRES

A adresser en Préfecture ou en Sous-Préfecture (selon l'arrondissement)

A remplir par la collectivité en 1 exemplaire et à annexer aux documents transmis en format papier ou en dématérialisé

NOM DE LA COLLECTIVITÉ : CUNAC Observations éventuelles de la collectivité :

A CUNAC, le 14/04/2025
Signature et cachet
Le Maire
Marc VENZAL



NATURE DES DOCUMENTS	PRINCIPAL	CCAS	EAU	ASSAINISSEMENT	LOTISSEMENT	AUTRES BUDGETS ANNEXES : à préciser
Budget primitif Année 2025	X					
Délibération de vote du budget primitif	X					
Pages de signatures du budget primitif <i>(pour les envois en dématérialisé)</i>	X					
Compte administratif Année 2024	X					
Délibération d'approbation du compte administratif	X					
signatures du compte administratif <i>(vois en dématérialisé)</i>	X					
listes à réaliser	X					
Plan d'affectation des résultats						
compte de gestion (Etats II 1 et II 2)	X					
Plan d'approbation du compte de	X					
présentation brève et synthétique à du budget primitif et au compte primitif	X					

Date de transmission de l'acte: 14/04/2025
Date de réception de l'AR: 14/04/2025
081-218100741-BF_2025_001-BF

